



DIRECTION GENERALE
DES SERVICES DU DEPARTEMENT
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE MOBILITE RECRUTEMENT

ARRETE MODIFICATIF DE COMPOSITION DES COMMISSIONS D'EVALUATION PROFESSIONNELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE,

VU la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 relatif à l'accès à l'emploi de titulaire ;

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la délibération de l'Assemblée départementale en date du 16 décembre 2016 relative au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

VU l'avis favorable du comité technique en date du 24 novembre 2016,

VU les arrêtés portant ouverture des sélections professionnelles en date du 11 mai 2017 ;

VU l'arrêté modificatif portant ouverture des sélections professionnelles en date du 19 mai 2017,

VU l'arrêté de composition des commissions d'évaluation professionnelle pour le grade de rédacteur en date du 13 juin 2017

- ARRETE -

Article 1 : Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 13 juin 2017 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit :

Nouvel article 1 : La composition du jury du concours sur titres, ouvert en vue du recrutement de quatre rédacteurs territoriaux, est fixée comme suit :

- M. Jean-Baptiste OLIVIER, Président de la commission, directeur général des services du Centre de gestion de l'Oise
- M. Vincent HULOT, directeur général adjoint aménagement et mobilité
- Mme Aurore LEROUX-DRELY, rédacteur territorial, adjointe au chef de service mobilité recrutement.

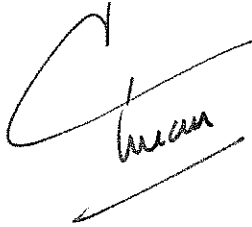
Le reste sans changement.

Article 2: La direction des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliations sont transmises à :

- Monsieur le Préfet de l'Oise
- Monsieur le Président du Centre de gestion de l'Oise
- Mesdames et Messieurs les membres du jury

Le présent acte est rendu exécutoire conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (article L3131.1).

Pour ampliation :
le Préfet,
Directeur général des services
Xavier PÉNEAU



Beauvais, le 14 JUIN 2017

Edouard COURTIAL
Ancien Ministre
Président du conseil départemental